



# Health & Consumer Voice

Mai 2006

## À la une

Écrans solaires: la protection à 100 % n'existe pas – La Commission organise une consultation sur l'étiquetage des produits\_1

## Les sujets du mois

Échange de bonnes pratiques entre l'UE et les États-Unis en matière d'alimentation, d'activité physique et de santé \_\_\_\_\_ 2

ESB: fin de l'embargo sur le bœuf britannique \_\_\_\_\_ 2

Accord du Parlement européen sur les allégations concernant la nutrition et la santé \_\_\_\_\_ 3

La Commission européenne lance son nouveau portail Santé \_\_\_\_\_ 3

Pour des jouets plus sûrs: coopération UE-Chine \_\_\_\_\_ 4

Grippe aviaire: dernières nouvelles \_\_\_\_\_ 4

## En bref

Feu vert pour l'interdiction des semences génétiquement modifiées décrétée par la Pologne \_\_\_\_\_ 2

Peste porcine classique en Allemagne: ajustement des mesures \_\_\_\_\_ 2

Maladie de Newcastle en Bulgarie: extension de l'interdiction d'importation \_\_\_\_\_ 2

## Manifestations \_\_\_\_\_ 4

Enquête auprès des utilisateurs  
du site Internet – Santé et protection des  
consommateurs

Participez à notre enquête et donnez-nous votre avis sur notre site Internet :

<http://europa.eu.int/yourvoice/ipml/forms/dispatch?userstate=prodhtml>

L'enquête se poursuivra jusqu'au 5 juin 2006.

Nous attendons vos commentaires!

## Écrans solaires: la protection à 100 % n'existe pas – la Commission organise une consultation sur l'étiquetage des produits

**Le 4 mai, la Commission a lancé une consultation publique en vue de recueillir les avis des acteurs concernés à propos de l'utilisation des étiquettes sur les écrans solaires.**

Cette consultation sollicitera l'avis des parties prenantes sur des questions telles que:

**Les méthodes de test en matière de protection UVA:** à l'heure actuelle, il est souvent difficile de déterminer, à la lecture de l'étiquette, si le produit concerné offre une protection contre les UVA, les UVB ou les deux. En outre, aucune méthode d'essai harmonisée ne permet aux consommateurs de comparer les produits en matière de protection UVA et d'arrêter leur choix en connaissance de cause;



Sous le soleil, nous sommes exposés à deux types de rayons ultraviolets (UV): les UVA et les UVB. Si les premiers sont plus faibles, ils pénètrent cependant

plus profondément que les seconds dans la peau.

Les rayons UVB sont la cause des «coups de soleil». Quant aux rayons UVA, ils provoquent le vieillissement prématuré de la peau, des dysfonctionnements du système immunitaire et entraînent des risques importants de cancers de la peau.

Le «facteur de protection solaire» des écrans solaires fait uniquement référence au degré de protection contre les coups de soleil (rayons UVB).

**L'exposition au soleil chez les bébés et les jeunes enfants:** nombre d'écrans solaires arborent une étiquette garantissant une «protection totale» pour les bébés et les jeunes enfants. L'exposition au soleil pendant l'enfance étant un facteur important dans le développement des cancers cutanés à un âge plus avancé, les produits solaires peuvent-ils donner l'impression qu'ils procurent une protection suffisante pour les bébés et les jeunes enfants?



**«Écran total»: la protection totale n'existe pas:** aucun produit de protection solaire ne peut offrir une protection complète contre les rayons UV. Cette donnée apparaît-elle clairement sur les étiquettes actuelles?

**Quantité:** une bonne application du produit est aussi importante que le choix du produit en tant que tel. Ainsi, pour atteindre le niveau de protection indiqué par le «facteur de protection solaire», il faut utiliser environ 35 g de produit pour couvrir toute la superficie du corps – soit près du tiers d'une petite bouteille! Les étiquettes avertissent-elles correctement les utilisateurs?

La Commission entend exploiter les résultats de cette consultation en vue de publier à l'attention des fabricants des orientations non contraignantes, qui énoncent des normes minimales applicables aux produits de protection solaire et garantissent un étiquetage plus simple et plus compréhensible.

Pour de plus amples informations:  
[http://ec.europa.eu/enterprise/cosmetics/sunscreens/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/cosmetics/sunscreens/index_fr.htm)



## En bref



### Feu vert pour l'interdiction des semences génétiquement modifiées décrétée par la Pologne

Le 8 mai, la Commission européenne a décidé d'autoriser la Pologne à interdire sur son territoire l'utilisation de 16 variétés de maïs génétiquement modifiées (GM) et de quelque 700 variétés non génétiquement modifiées pouvant être mises sur le marché dans l'ensemble de l'UE.

La Pologne a demandé à la Commission de pouvoir interdire le recours à ces variétés au motif qu'elles seraient impropres à la culture partout dans le pays. En effet, les variétés concernées ont un cycle de croissance long et ne pourraient atteindre, sous le climat polonais, la maturité nécessaire au moment de la récolte.

Pour plus d'informations sur les OGM: [http://ec.europa.eu/food/food/biotechnology/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/food/food/biotechnology/index_fr.htm)

### Peste porcine classique en Allemagne: ajustement des mesures

Le Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale a approuvé une décision de la Commission du 16 mai relative à l'apparition de cas de peste porcine classique en Rhénanie-du-Nord - Westphalie (Allemagne) et a convenu que la mise sur le marché, sans marquage sanitaire ni traitement spécifiques, de viande de porc en provenance des zones de «surveillance» touchées était sans danger, moyennant le respect de conditions strictes. Cette décision précise également que les mesures de prévention et de lutte contre la maladie dans les zones de protection et de surveillance situées en Rhénanie-du-Nord - Westphalie devraient être maintenues pour 40 jours au moins. Enfin, le Comité permanent a marqué son accord en vue d'interdire aux États membres d'exporter des porcs – y compris pour abattage immédiat – dans les zones concernées du Land. La situation sera réexaminée avant la mi-juin.

### Maladie de Newcastle en Bulgarie: extension de l'interdiction d'importation

Le 11 mai, à la suite de la détection de foyers de la maladie de Newcastle, la Commission a décidé d'étendre l'interdiction régionalisée d'importation qui frappe les volailles, viandes et produits à base de volaille, ratites (grands oiseaux coureurs, p.ex. les autruches), gibiers et œufs à couver en provenance de Bulgarie.

Cette extension fait suite à l'apparition dans ce pays, à la mi-avril, de cette maladie aviaire hautement contagieuse.

La maladie de Newcastle est un virus aviaire très pathogène, qui peut avoir de sérieuses conséquences sur l'économie et la santé animale.

## Échange de bonnes pratiques entre l'UE et les États-Unis en matière d'alimentation, d'activité physique et de santé

**Les 11 et 12 mai, la Commission européenne a accueilli une conférence entre l'Union européenne et les États-Unis sur l'alimentation, l'activité physique et la santé.**

Cette conférence réunissait des représentants des gouvernements, du secteur de l'alimentation et des boissons, de la publicité, des ONG et de la société civile venus des deux côtés de l'Atlantique, le but étant de comparer les bonnes initiatives et de jeter les bases d'une coopération future sur des thèmes tels que la publicité, l'étiquetage des produits et l'éducation des consommateurs. Elle a rassemblé quelque 150 participants et orateurs, dont Markos Kyprianou, commissaire en charge de la santé et de la protection des consommateurs, Alex Azar, secrétaire d'État adjoint au ministère américain de la santé et des services sociaux, Deborah Platt Majoras, présidente de la commission fédérale américaine du commerce, et Maria Rauch-Kallat, ministre autrichienne de la santé et de la femme.

*Plus de 50 % de la population adulte de l'Union européenne, soit 200 millions de personnes, souffrent d'obésité ou de surcharge pondérale.*

*20 % des enfants européens – soit 14 millions d'enfants – sont en surcharge pondérale et 3 millions d'entre eux sont obèses. Le taux d'obésité connaît une augmentation exponentielle – 400 000 cas supplémentaires par an.*

*64 % des adultes américains, soit 129,6 millions de personnes, souffrent d'obésité ou de surcharge pondérale.*

*16 % des enfants américains âgés de 6 à 19 ans sont obèses ou en surcharge pondérale.*



Le commissaire européen Markos Kyprianou (au centre) et le secrétaire d'État adjoint Azar en pleine démonstration de cuisine saine avec le chef belge Matagne, lors du dîner organisé pour les participants à la conférence

### Des idées nouvelles

Cette manifestation a permis de poser les jalons de la collaboration future entre l'Europe et les États-Unis et de dégager un grand nombre d'idées nouvelles et d'exemples concrets d'action dans des domaines tels que:

- les partenariats public-privé en vue d'actions en matière d'alimentation, d'activité physique et de santé;
- les moyens de prévenir l'obésité chez les enfants et les adolescents;
- les possibilités d'influer sur les choix des consommateurs et d'encourager une meilleure nutrition et l'activité physique;
- les résultats des dernières recherches sur les causes et les effets de l'obésité et les initiatives positives en la matière.

#### Pour plus d'informations:

[http://ec.europa.eu/health/ph\\_determinants/life\\_style/nutrition/nutrition\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/health/ph_determinants/life_style/nutrition/nutrition_fr.htm)

## ESB: fin de l'embargo sur le bœuf britannique

**La décision de la Commission de lever l'embargo sur le bœuf britannique est entrée en vigueur le 3 mai, mettant fin aux restrictions qui frappaient les exportations de bœuf britannique depuis dix ans à la suite de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).**

Le Royaume-Uni peut désormais exporter les bovins nés après le 1er août 1996 et les viandes et produits à base de viande bovine produits après le 15 juin 2005, aux mêmes conditions que les autres États membres.

La décision de levée de l'embargo

s'explique par le fait que le Royaume-Uni remplit les conditions fixées dans la législation communautaire. Elle a été prise à l'unanimité des représentants des États membres au sein du Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale au début du mois de mars et adoptée par la Commission après examen par le Parlement européen.

#### Pour plus d'informations:

[http://ec.europa.eu/food/food/biosafety/bse/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/food/food/biosafety/bse/index_en.htm)

# Accord du Parlement européen sur les allégations concernant la nutrition et la santé

**Le 17 mai, le Parlement européen a approuvé en deuxième lecture le règlement relatif aux allégations en matière de nutrition et de santé.**

Cette proposition de la Commission, qui remonte à 2003, a pour principal objectif de veiller à ce que les consommateurs obtiennent des informations précises sur le contenu nutritionnel des aliments qu'ils consomment et sur les avantages scientifiquement démontrés allégués par les fabricants sur le plan de la santé. Bien que largement débattu par l'ensemble des parties concernées, le texte approuvé par le Parlement conserve les principaux éléments de la proposition originelle.

## Allégations en matière de santé: les avantages doivent être démontrés

La proposition de règlement définit des conditions strictes pour l'utilisation d'allégations nutritionnelles, telles que «faible teneur en graisses», «haute teneur en fibres» ou «faible teneur en sucres». Par ailleurs, les lignes directrices de la législation devraient créer des conditions identiques pour tous les producteurs alimentaires souhaitant faire usage d'allégations relatives à la nutrition ou la santé. Ainsi, certains seuils devront être atteints pour que de telles allégations puissent être employées. Ces «profils nutritionnels» seront définis par la Commission et les

États membres sur la base de l'avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA), dans un délai de 18 mois à compter de l'entrée en vigueur du règlement.

Le Conseil devrait approuver les amendements du Parlement avant l'été, le règlement entrant en vigueur 20 jours après sa publication au Journal officiel. Ses premières dispositions deviendront applicables 6 mois après son entrée en vigueur.

**Pour plus d'informations:**  
[http://ec.europa.eu/comm/food/food/labelingnutrition/claims/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/comm/food/food/labelingnutrition/claims/index_en.htm)

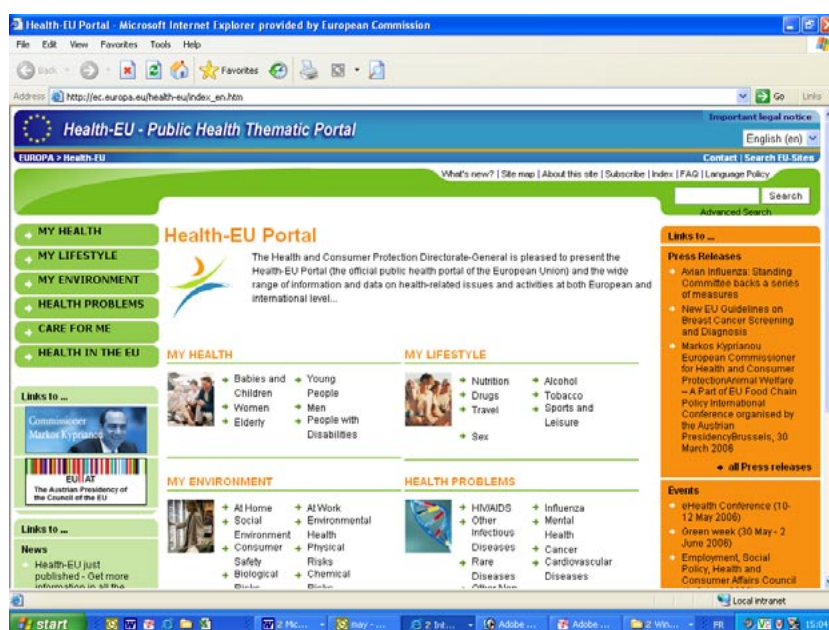
# La Commission européenne lance son nouveau portail Santé

**Le 10 mai, la Commission a lancé le «Health-EU Portal», une passerelle vers des informations simples et fiables sur 47 sujets liés à la santé. Il s'adresse aussi bien aux citoyens et aux patients qu'aux professionnels de la santé et au monde scientifique.**

Ce lancement a eu lieu à Malaga (Espagne), en marge de la conférence «eHealth» parrainée par la Commission. Le portail sera disponible dans les 20 langues officielles de l'UE à la fin juin 2006 et sera supervisé et mis à jour en permanence pour que l'actualisation de ses informations soit garantie.

Les 47 sujets sont répartis entre six champs thématiques:

- «Ma santé» (p.ex. la santé de la femme, les personnes handicapées, les bébés et les enfants);
- «Mon style de vie» (nutrition, tabac, sports et loisirs, conseils de voyage);
- «Mon environnement» (énergie, sécurité routière, droits des consommateurs, etc.);
- «Problèmes de santé» (cancer, santé mentale, maladies cardiovasculaires, etc.);
- «Soins et assistance» (soins de longue durée, assurances, mobilité, médicaments, etc.);
- «La santé dans l'UE» (recherche, indicateurs, statistiques, etc.).



## Une fenêtre sur le monde

Le portail fournit des informations et quelque 5 700 liens à propos:

- de la Commission européenne et des autres institutions européennes;
- des agences européennes (p.ex. celles qui travaillent sur les maladies transmissibles, la prévention de la toxicomanie, les médicaments ou la santé et la sécurité sur le lieu de travail);
- des ministères de la santé et des ministères connexes dans les États membres;

- des ONG européennes;
- des organisations internationales.

Les visiteurs pourront aussi trouver des chiffres et des informations sur les manifestations, les statistiques, les indicateurs de santé, les textes législatifs et les publications les plus récentes.

Adresse du portail Santé de l'UE: <http://health.europa.eu>



## Pour des jouets plus sûrs: coopération UE-Chine

**Du 24 au 26 avril, Robert Madelin, directeur général en charge de la santé et de la protection des consommateurs, s'est rendu en visite en République populaire de Chine.**

M. Madelin a rencontré de nombreux vice-ministres et dirigeants d'entreprises chinois afin de discuter de dossiers relatifs notamment à la sécurité alimentaire, à la grippe aviaire et à la sécurité des produits – à savoir la feuille de route UE-Chine sur la sécurité des jouets. Il a expliqué à «Health and Consumer Voice» l'importance de ce plan, tant pour les consommateurs européens que pour les producteurs chinois.

«C'était mon premier voyage en Chine en tant que directeur général en charge de la santé et de la protection des consommateurs. Après m'y être très fréquemment rendu pour le compte de la DG Commerce, j'ai été fasciné de constater combien ce pays évolue, et pas seulement du fait des Jeux olympiques. Je pense que ce voyage a clairement montré que l'engagement de commissaires favorables à la réglementation – comme l'est Markos Kyprianou – des relations entre l'Union européenne et la Chine ne peut qu'aider les deux grandes entités que nous sommes à mieux soutenir nos citoyens et à favoriser de bonnes relations, y compris à travers le commerce.

Cette relation de plus en plus étroite permet aux producteurs chinois d'accéder au plus grand marché intérieur du monde et permet aussi aux consommateurs européens d'obtenir plus aisément un nombre croissant de produits chinois, dont les jouets.

Cependant, près d'une notification sur quatre au système communautaire d'échange rapide sur les produits dangereux (RAPEX) concerne un jouet et 85 % de ceux-ci proviennent de Chine. Nombre de ces jouets inappropriés ou dangereux sont

des produits bas de gamme et sans marque construits par de petits fabricants. S'ils veulent améliorer la sécurité de leurs jouets, les fabricants

chinois doivent à tout prix acquérir une meilleure compréhension des normes très strictes de sécurité des produits qui prévalent en Europe. Nous voulons contribuer à la mise en place d'un partenariat solide à cette fin.

La feuille de route UE-Chine sur la sécurité des jouets est une stratégie qui permettra d'améliorer significativement la sécurité des jouets chinois importés dans l'Union européenne et, en corollaire, de réduire le nombre de jouets refoulés aux frontières de l'UE. Grâce à ce plan, les autorités européennes fourniront une formation et une assistance techniques à leurs homologues chinois et échangeront les données, les retours d'information et les éléments de suivi relatifs aux jouets dangereux du système RAPEX.

La prochaine étape concrète dans la mise en œuvre de la feuille de route sera la tenue, début juillet 2006, d'un séminaire sur la sécurité des jouets à Shenzhen (la deuxième ville manufacturière de Chine), auquel participeront des représentants de la Commission. Par ailleurs, j'attends avec impatience la visite à Bruxelles, fin 2006, du ministre Li Chang Jiang, de l'Administration générale du contrôle de la qualité, de l'inspection et de la quarantaine (AQSIQ) de la République populaire de Chine, pour la signature officielle de l'accord relatif à la sécurité des jouets.»



Le directeur général Robert Madelin pendant son récent voyage en Chine

### Grippe aviaire: dernières nouvelles

#### Mesures communautaires

**5 mai:** le Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale a appuyé plusieurs propositions de la Commission visant à étendre les mesures de prévention de la grippe aviaire jusqu'à la fin de l'année.

Les États membres ont convenu que les mesures de biosécurité en vigueur en vue de protéger les troupeaux domestiques – le confinement ou l'alimentation des volailles sous abri dans les zones à risques, par exemple – devraient être prolongées jusqu'au 31 décembre 2006.

Le Comité permanent a décidé de prolonger l'interdiction des importations d'oiseaux vivants en provenance de pays tiers jusqu'à la fin de l'année (à l'exclusion des Amériques, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, étant donné qu'aucun cas du virus H5N1 de la grippe aviaire n'a été signalé dans ces régions à ce jour).

Il a également appuyé les demandes autrichienne et française en vue du lancement de programmes de vaccination des oiseaux détenus dans les jardins zoologiques.

**28 avril:** la Commission a déclaré que la mobilisation de 100 millions d'euros pour lutter contre la grippe aviaire dans le monde était sur la bonne voie, conformément à l'intention qu'elle avait annoncée lors de la conférence de lutte contre la grippe aviaire réunie à Pékin en janvier.

Les fonds promis aideront les pays pauvres à combattre le fléau au sein de leurs populations animales et à mieux se préparer face à une éventuelle pandémie humaine. La Commission entend déployer l'ensemble de ces fonds avant la réunion des hauts fonctionnaires des 6 et 7 juin 2006, qui rassemblera à Vienne donateurs et pays bénéficiaires.

#### Nouveaux cas

**28 avril, Royaume-Uni:** une forme faiblement pathogène du virus de la grippe aviaire – H7N3 – a été décelée dans un élevage de volaille. Elle est sans aucun lien avec le H5N1.

#### Pays tiers

**16 mai:** à la suite de plusieurs nouveaux cas de H5N1, l'interdiction régionalisée qui frappe les volailles et produits de volaille roumains à l'entrée sur le marché communautaire a été prolongée.

## MANIFESTATIONS

**31 MAI:** Journée mondiale sans tabac

**7 JUIN:** Conférence des donateurs sur la grippe aviaire, Vienne

**12-13 JUIN:** Conférence conjointe de la Commission et du Centre commun de recherche sur le bien-être animal durant les transports, Varèse, Italie

15-16 juin: Sommet européen, Bruxelles

**25-27 JUIN:** participation du commissaire Kyprianou à la première conférence sur la prévention des blessures et la sécurité.

Les points de vue exprimés dans *Health & Consumer Voice* ne sont pas nécessairement ceux de la Commission européenne.

© Communauté européenne, 2006. Reproduction d'articles (à l'exclusion des photographies) autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

**Rédacteur en chef:** Marie-Paule Benassi

**Rédacteurs:** Melanie Dunn, Fabio Fabbri, en coopération avec la DG 'Santé et protection des consommateurs' de la Commission européenne.

**Mise en page:** Deborah MacRate-Ockerman

**e-mail:** sanc-newsletter@ec.europa.eu

**Site internet:**

[http://ec.europa.eu/dgs/health\\_consumer/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/dgs/health_consumer/index_fr.htm)

